
Déclaration de la fédération SUD éducation

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les membres du CSE,

Alors que la profession était meurtrie par l'assassinat atroce de Samuel Paty, il a fallu que les personnels imposent par le rapport de force le respect d'un temps de réunion de préparation de l'hommage à notre collègue, car il avait été supprimé inopinément par le Ministre. Pis, M. le Ministre a préféré désigner des coupables dans les rangs mêmes de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur. En reprenant la rhétorique de l'extrême-droite, le ministre choisit de diviser la société. Il alimente les haines et s'en prend non seulement à une organisation syndicale étudiante, mais aussi plus largement à l'université dans son ensemble. Le Ministre Blanquer franchit à nouveau une ligne rouge en choisissant de s'attaquer à une organisation syndicale : hier la Fédération SUD éducation, aujourd'hui l'Unef.

La laïcité doit être un outil au service de la réduction des inégalités, des discriminations et de la violence qu'elles entraînent. Au lieu de répandre son discours stigmatisant et indigne sur les plateaux de télévision et devant la représentation nationale, le ministre aurait pu se rappeler que ce qui fonde le service public d'éducation est bien son caractère neutre et laïque.

La crise sanitaire achève de détruire le peu de confiance que les personnels pouvaient encore avoir en leur administration. Partout, ils font le constat de l'incapacité de l'institution à les protéger, quand elle ne leur ment pas, jusqu'à son

plus haut niveau. Depuis le 2 novembre, les personnels de l'Éducation nationale travaillent dans des conditions sanitaires dégradées du fait d'un protocole inapplicable et insuffisant dans les écoles et les collèges.

Pendant ce temps, les révélations concernant le financement scandaleux d'Avenir lycéen par le ministère ont participé à la défiance des personnels envers la politique du ministère. SUD éducation s'indigne de cette politique clientéliste qui a coûté 100 000 € en 2019 et 2020 alors même que les autres syndicats lycéens voient leur subvention réduite. Cette débauche de subventions est encore plus insupportable lorsqu'on pense aux conditions de travail des personnels qui souffrent quotidiennement du manque de moyens dans les écoles, les collèges et les lycées pendant que des membres d'Avenir lycéen ont pu fréquenter des restaurants étoilés avec de l'argent public. SUD éducation demande ici que toute la lumière soit faite sur les conditions de l'octroi, et du renouvellement de ces subventions.

Les personnels ont été particulièrement affligés lorsqu'ils ont entendu l'écart considérable entre le nombre de contaminations communiqué par le ministre et le nombre de cas positifs chez les 0-19 ans diffusé par Santé Publique France. SUD éducation réclame une enquête indépendante pour établir la vérité sur ces chiffres.

Dans les lycées, l'annonce salubre de la possibilité de mettre en place des demi-groupes répond aux revendications immédiates que les personnels ont exprimées par la grève, qui doit

être étendue sans délai aux collèges et au premier degré selon des modalités décidées par les personnels. Toutefois, nul n'ignore que cela ne constitue pas une adaptation durable et pédagogique à la crise sanitaire. Pour surmonter cette crise, il faut recruter en urgence des personnels enseignants, médico-sociaux et de Vie Scolaire. SUD éducation revendique depuis le printemps la mise en œuvre d'un plan d'urgence à même de permettre à l'institution de surmonter la crise sanitaire que nous traversons, et un allègement des programmes et un report des épreuves de spécialité qui devraient être soumis à l'examen du CSE. Les dernières statistiques montrent que les inégalités scolaires continuent de s'accroître : ce sont les moyens, et le respect de la professionnalité des personnels qui permettent de lutter contre les inégalités scolaires, pas l'imposition de pratiques pédagogiques de façon autoritaire.

Pour en terminer avec cette déclaration, la séance Conseil Supérieur de l'Éducation qui

nous réunit aujourd'hui s'ouvre avec l'étude de projet de loi "confortant les principes républicains" : interdiction de l'instruction à domicile, fermeture administrative des établissements privés hors contrat et renforcement du contrôle y compris financiers des établissements privés...

Pour SUD éducation, c'est l'enseignement privé en général qui devrait disparaître et se trouver socialisé, sans indemnité ni rachat, ce qui inclut la titularisation de ses personnels afin d'assurer un service public d'éducation égalitaire, émancipateur, et laïque pour toutes et tous les élèves. SUD éducation se prononcera en conséquence uniquement sur les articles qui nous sont soumis, ce qui ne préjuge nullement de la position de SUD éducation sur le projet de loi dans son ensemble, qui véhicule un projet de société à l'opposé de celui que porte SUD éducation.